

Séjours pédagogiques

Deux types de séjours sont organisés par l'ODOD durant les vacances scolaires de Pâques :

- «Prépa bac» pour les élèves de Première et Terminale.
- «English for kids» et «English junior» pour les élèves du CM² à la 3^{ème}



► Qui et pourquoi ?

Pour les enfants de douaniers, élèves de classes de Première et de Terminales, ces séjours permettent :

- de muscler ses connaissances avant le bac (français ou général) sur des matières importantes : Français, Philosophie, Mathématiques, Sciences Physiques et Anglais.
- d'apprendre des méthodes de révision et d'acquisition de savoirs.
- de gagner en confiance et en plaisir dans son parcours scolaire.

Pour les enfants de douaniers, élèves en Primaire (CM²) ou en collège (de la 6^{ème} à la 5^{ème}), ces séjours permettent :

- de renforcer son niveau d'anglais de façon légère et ludique.
- d'augmenter les chances de réussite au collège et au lycée.
- de stimuler les futurs citoyens du monde.

► Avec quels partenaires ?

- Pour les «Prépa bac», l'ODOD travaille avec Domicours.
- Pour «English for kids», l'Association collabore avec ATL, spécialisé dans l'apprentissage de l'anglais, de la maternelle aux plus hautes études.
- Les professeurs sont triés sur le volet, et choisis selon leur expérience en fonction des tranches d'âge ; celles-ci s'échelonnent du CM² à la Terminale.
- Les cours sont toujours complétés par des activités ludiques, sportives et culturelles.

► Comment cela fonctionne ?

Après avoir consulté le catalogue séjour qui parvient dans les familles généralement en fin d'année civile, il suffit de remplir la fiche de préinscription et de la faire parvenir au délégué local de l'ODOD avant la mi-février.



ODOD

118/130 avenue Jean Jaures
75019 Paris
01 44 52 14 14

► A propos des tarifs

Ils sont calculés selon les paliers vacances liés aux quotients familiaux. Le règlement des séjours pédagogiques (pas ceux des soutiens scolaires) peut se faire par ANCV (chèque vacances).

Coordonnées des délégués de vos 49 comités régionaux sur odod.fr/contacts

SOUTIEN À LA RÉUSSITE SCOLAIRE

ORPHELINS ET ACCIDENTS DE LA VIE
HANDICAPS OU MALADIES INVALIDANTES
VACANCES ET SÉJOURS

2016 - 2017

SOUTIEN À LA RÉUSSITE SCOLAIRE ce qu'il faut savoir...



ŒUVRE DES ORPHELINS DES DOUANES • odod.fr



En matière de soutien à la réussite scolaire,
l'ODOD intervient en :

Soutien
scolaire
individuel
et collectif

Séjours
pédagogiques

Séjours
linguistiques

Internat de
proximité



Soutien scolaire individuel et collectif

Classes chargées, programmes denses, difficultés passagères dans les apprentissages, confiance défaillante, événements familiaux perturbants...

A certains moments du parcours scolaire et sur certaines matières, un enfant peut légitimement avoir besoin de quelques heures de soutien scolaire ou d'une pédagogie plus attentive et individualisée. Pour donner à tous la même chance de réussir, l'ODOD propose donc aux familles douanières une offre privilégiée.

► Avec qui ?

Depuis 2010, l'ODOD travaille avec Domicours, acteur issu de l'économie sociale et solidaire. Cependant, pour couvrir plus finement le territoire métropolitain et ultramarin, et assurer l'indispensable proximité avec les familles, l'Association participe aussi, depuis 2014, au financement des cours proposés par d'autres acteurs du secteur, dès lors qu'ils sont agréés par l'Education Nationale.

► Qui peut en bénéficier ?

Les enfants de douaniers, élèves du CP à bac+2, dans toutes les matières : scientifiques, littéraires, linguistiques, économiques, etc.

► Comment cela fonctionne ?

L'offre d'accompagnement scolaire peut être proposée à domicile (cours individuels) ou en centre pédagogique (cours collectifs). Les solutions sont établies sur mesure et selon les besoins : aide ponctuelle aux devoirs, accompagnement régulier, approfondissement d'une ou plusieurs matières, remise à niveau, préparation aux examens/concours, ateliers méthodologiques, etc.

► Pourquoi passer par l'ODOD ?

- Accès à des tarifs négociés

Exemple : Cours individuel chez Domicours :

31 €/h en Primaire au lieu de 33 €/h

33 €/h en Collège au lieu de 36 €/h

38 €/h en Lycée au lieu de 42 €/h

42 €/h en post bac au lieu de 46 €/h

20 €/h pour cours collectif dispensé en centre

- Autres avantages spécifiques à Domicours :

gratuité des frais d'inscription (60 € économisés), pas de minimum de commande, pas d'indemnités d'éloignement.

- Pour tous les prestataires, contribution financière de l'ODOD ajustée au quotient familial : de 12 à 16 €/h, dans la limite de 36h/année scolaire. Au-delà, les familles douanières ne bénéficient plus de l'aide, mais toujours des tarifs négociés.

► Comment calculer son quotient familial ?

Nombre de parts

- 1 personne ou 1 enfant = 1 part
- 1 enfant ou 1 personne handicapée = 1,5 part
- 1 personne veuve = 1,5 part

Calcul du quotient familial

Revenu fiscal de référence/nombre de parts/12

Grille de référence

Palier	Quotient familial	Aide horaire
Palier 1	inférieur à 401	16
Palier 2	de 401 à 623	15
Palier 3	de 624 à 1 037	14
Palier 4	de 1 038 à 1 824	13
Palier 5	supérieur à 1 824	12



► Comment s'organise le règlement des cours ?

Avec Domicours :

Depuis 2014, les parents n'ont plus besoin d'avancer la totalité des frais. La partie prise en charge par l'ODOD est directement versée au prestataire. Ce dernier facture donc uniquement aux parents, souvent de façon mensuelle, en fonction du nombre d'heures effectivement dispensées, la part qui reste à charge.

Ils pourront ainsi régler :

Pour les cours à domicile, par chèque bancaire, prélèvement automatique ou Chèque Emploi Service Universel (CESU)². Rappelons que les agents peuvent effectuer leur commande de CESU auprès de la Mutuelle des Douanes, gratuitement.

Pour les cours en centre, par chèque bancaire, prélèvement automatique, ou en espèces.

Avec un autre organisme : l'ODOD adressera l'aide directement aux familles après avoir reçu le dossier d'aide au soutien scolaire, accompagné de la facture acquittée et du dernier avertissement fiscal.

► Peut-on profiter de déductions fiscales ?

Pour les cours individuels à domicile uniquement, dans le cadre des services à la personne, vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt à hauteur de 50 % des sommes versées (ou d'un crédit d'impôt si vous êtes non imposable) ; selon la loi de finance en vigueur et sous réserve d'un changement de législation. S'il ne vous l'envoie pas directement (normalement en mars ou avril), demandez au prestataire de vous fournir une attestation fiscale.

► Est-il possible de résilier la formule souscrite ?

Cours à domicile : la famille bénéficiant de «cours à la carte» facturés à la fin de chaque mois, peut à tout moment interrompre les cours sans formalité particulière.

Cours en centre : la famille peut, sur présentation d'un justificatif, demander la résiliation de la formule d'accompagnement souscrite, dans les cas de forces majeures (maladie, déménagement, perte d'emploi, décès...).

Les demandes de résiliation pour d'autres motifs réels et sérieux sont étudiées au cas par cas.



► Pour bénéficier de l'aide de l'ODOD ...

- **TÉLÉCHARGER ET REMPLIR** la fiche de demande de soutien sur www.odod.fr. Y joindre : dernier avis d'imposition fiscale (un avertissement fiscal pour les couples mariés ou pacsés et deux pour couple en concubinage, séparés, divorcés) et un RIB.
- **ADRESSER L'ENSEMBLE PAR COURRIER** à l'attention de votre délégué régional dont les coordonnées figurent dans l'encart dédié ou sur le site internet de l'Association.
- **L'ODOD CALCULE LE QUOTIENT FAMILIAL**, précise le montant de l'aide versée et transmet le dossier au prestataire qui adresse au bénéficiaire une fiche d'inscription.
- **LE PRESTATAIRE CONTACTE LA FAMILLE**. Il établit avec elle, selon les besoins et objectifs de l'élève et des parents, le type de soutien scolaire à mettre en place : matière/s concernée/s, type d'enseignement (à domicile ou en centre), disponibilités de l'enfant, volume d'heures nécessaires...
- **LE PROJET ÉDUCATIF EST CONSTRUIT CONJOINTEMENT** avec les parents qui restent maîtres d'oeuvre des décisions qui s'en suivront.
- Pour les cours individuels, le/s professeur/s sélectionné/s prend/prennent contact avec la famille pour fixer le premier cours.